



La trousse de secours

A l'usage des entreprises et des salariés



Matériel :

- Ciseaux à bouts ronds (14 cm) + pince à écharde
- Gants à usage unique en vinyle (sous conditionnement individuel)
- Sachets plastique en rouleau (type sachet congélation)
- 2 écharpes triangulaires en toile

Antiseptiques :

- Alcool à 70° pour désinfection des mains et du matériel
- Chlorhexidine unidoses pour désinfection des plaies ou Hexomédine® solution en flacon

Pansements :

- Compresses grand et moyen format (0,30 x 0,30 - 0,20 x 0,20) sous conditionnement individuel
- Pansements auto-adhésifs prédécoupés de plusieurs tailles sous conditionnement individuel
- Bandes cohésives type Coheban® 3 m x 0,07m et 3 m x 0,10 m
- Filet de maille extensible type Surgifix® doigt et membre
- Sparadrap tissé, déchirable, largeur 0,02 m
- Pansement compressif type CHUT (Coussin Hémostatique d'Urgence Thuasne) en latex + bande élastique de contention

Autres produits :

- Sérum physiologique (en sachet unidose si possible)
- Dacryosérum® 150 ml
- Dermaspray® flacon 15 ml
- Compresses stériles de tulle gras de type Jelonet®
- Sucre en morceaux dans une petite boîte hermétique étiquetée

Attention !

- Pas de coton, pas de médicaments, pas de pommade
- Vérifier régulièrement la date de péremption des produits
- Secourir sans courir de risques : se laver les mains, porter des gants
- Demander à tout blessé de vérifier avec son médecin traitant sa vaccination antitétanique

Tenir à proximité :

- Une couverture isothermique de survie (un blessé grave doit toujours être réchauffé)
- Le n° des secours
- Une fiche de soins

Entretien de la trousse de premiers secours :

- Faites contrôler la trousse de secours par votre médecin du travail
- Le responsable, si possible un salarié ayant reçu la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) en assure la présence, la garde et l'approvisionnement
- Les dates de péremption doivent être vérifiées périodiquement
- Remplacer ou compléter les éléments utilisés le plus rapidement possible
- Elle doit être facilement accessible et disponible à tous à raison d'une par unité de travail

Transport d'un malade ou d'un blessé : ni l'employeur, ni les collègues de travail, ni les secouristes n'ont à se charger du transport d'un malade ou d'un blessé, ni à l'accompagner quelle qu'en soit la destination

SECOURS/URGENCES (SAMU) : 15 - POLICE : 17 - POMPIERS : 18

Comment utiliser la trousse de premiers secours

Conduite à tenir en cas d'urgence

Règles de base

- S'ils existent dans l'entreprise, toujours faire appel en priorité aux Sauveteurs Secouristes du Travail.
- Toujours utiliser des gants à usage unique pour l'ensemble des soins.
- La couverture isothermique de survie s'utilise toujours face dorée à l'extérieur.
- Sauf pour les plaies ou brûlures très minimes, ne jamais faire boire un blessé. Dans le doute s'abstenir.
- Les vérifications de la vaccination antitétanique doivent être systématiques pour toutes les plaies même les plus minimes.



Petites Plaies

- **Matériel :**
 - Eau
 - Compresse
 - Hexomédine® solution ou Dermaspray®
 - Pansements prédécoupés ou compresses
 - Sparadrap ou bande
 - Gants à usage unique
- Laver doucement et abondamment avec de l'eau courante tempérée.
- Essuyer.
- Tamponner avec des compresses en allant du centre vers le tour de la plaie.
- Éliminer toutes les souillures en frottant légèrement.
- Désinfecter.

Pour les petites éraflures très superficielles :

- Dermaspray® 1 pulvérisation 2 à 3 fois/jour.

Pour les autres plaies :

- Hexomédine® solution.
- Panser :

- Soit avec un pansement adhésif tout prêt,
- Soit avec une compresse stérile maintenue par du sparadrap,
- Soit avec plusieurs compresses maintenues par une bande extensible modérément serrée.

Consultation médicale obligatoire pour :

- Les plaies du visage, des yeux, ou en regard des articulations des mains
- Les plaies paraissant profondes
- Les plaies de plus de 1 cm de long
- Les plaies nécessitant des points de suture

Plaies importantes

Matériel :

- Pansement compressif
- Couverture isothermique de survie

Saignement abondant

- Allonger le blessé.
- Appliquer le pansement compressif sur la plaie, le fixer fortement sans trop serrer pour ne pas faire garrot.
- Surélever les jambes du blessé, le couvrir avec la couverture isothermique de survie.
- Alerter les secours.

Plaie de l'abdomen

- Allonger le blessé sur le dos, les genoux repliés.
- Le couvrir avec la couverture isothermique.
- Alerter les secours.

Plaie du thorax

- Maintenir le blessé demi-assis et surveiller la respiration.
- Alerter les secours.

Plaie oculaire (voir aussi lésions oculaires)

- Laisser le blessé sur le dos (risque d'écoulement).
- Alerter les secours.

Plaie de la tête

- Mise en position latérale de sécurité (sur le côté gauche).
- Alerter les secours.

Dans tous les cas de plaies importantes, alerter les secours

Section d'un doigt ou d'un fragment de membre

● Matériel :

- Eau
- Compresses
- Sac plastique
- Glace
- Couverture isothermique de survie

- Allonger le blessé et le couvrir avec la couverture.
- Comprimer l'extrémité du membre sectionné à l'aide de compresses ou d'un linge propre.
- Rassembler tous les fragments amputés, les mettre dans une compresse, puis dans un sac plastique qui doit être fermé et posé sur des glaçons (ou utiliser un kit réfrigérant type Réfrimed® ou Réfriccontact®).
- Alerter les secours.

Attention :

- Si l'entreprise ne possède pas de glaçons, prévoir l'achat d'un kit réfrigérant type Refrimed® ou Refriccontact.
- En cas de section incomplète, ne rien "couper".
- Alerter immédiatement les secours

Brûlures cutanées

● Matériel :

- Eau
- Compresses
- Jelonet® (pansement gras non médicamenteux)
- Bandes
- Couverture isothermique de survie

Consultation médicale obligatoire pour :

- Toutes les brûlures des mains, du visage, ou en regard des articulations.
- Toutes les brûlures avec décollement de la peau (cloques), ou d'aspect brunâtre ou noirâtre.
- Toutes les brûlures plus grandes que la surface d'une main.
- Toutes les brûlures par les bases, les acides, les oxydants, les fluorures, les corrosifs, tous les produits toxiques ou nocifs.

Brûlure peu étendue

Dimensions inférieures à la surface d'une main

- Recouvrir la zone brûlée avec le pansement gras Jelonet®.
- Poser dessus une ou des compresses puis maintenir par une bande peu serrée.



Brûlure étendue

- Protéger la zone brûlée avec des compresses.
- Étendre le blessé.
- Le recouvrir avec la couverture isothermique de survie (face dorée à l'extérieur).
- Alerter les secours.

Brûlure cutanée par un produit chimique

- Laver le plus rapidement possible, doucher abondamment à l'eau courante tempérée pendant 20 minutes.
- Déshabiller complètement la victime sous la douche en prenant soin de ne pas toucher le produit chimique (bien mettre les gants). Penser aux replis, dessous des bras, cheveux. Ne pas oublier les yeux.
- Oter les bijoux, montre, lunettes (les rincer avant de les remettre ou avant de les rendre au blessé), et autres objets.
- Essuyer en tamponnant avec des compresses.
- Panser en fonction de l'étendue de la brûlure.
- Alerter les secours.

Consultation médicale obligatoire pour tous les cas de brûlure cutanée par un produit chimique

Electrisation (électrocution)

- Ne pas toucher la victime tant que le courant n'est pas coupé avec certitude.
- Le courant électrique peut provoquer des dégâts sur tout son passage à l'intérieur du corps (cœur, reins, nerfs).
- Si le blessé est inconscient, le mettre en position latérale de sécurité (sur le côté gauche).
- Contrôler la respiration et le pouls et surveiller attentivement leur évolution.
- Alerter les secours.

Attention :

- Une victime électrisée doit impérativement consulter un médecin en urgence même et surtout lorsqu'elle ne se plaint de rien.

Lésions oculaires

● Matériel :

- Eau
- Compresse
- Dacryosérum®

Plaies

- Recouvrir d'une compresse.
- Laisser le blessé sur le dos.
- Alerter les secours.

Brûlures

- Laver doucement à l'eau courante du robinet, eau tiède et agréable, pas trop fort : c'est un ruissellement qu'il faut obtenir, en mettant l'œil lésé en bas, en maintenant les paupières ouvertes avec 2 doigts, pendant 20 minutes. Le lavage doit être doux et agréable.
- Protéger l'œil par une compresse sans comprimer.

Projection d'un corps étranger

- Enlever les fragments avec un coin de compresse.
- Rincer avec le Dacryosérum® pendant 1 minute.
- Protéger l'œil par une compresse sans comprimer.

Consultation ophtalmologique en urgence pour :

- Les acides
- Les éléments chauds
- Les bases
- Les éléments métalliques
- Les oxydants

- Les fluorures
- Les corrosifs
- Et au moindre doute ou si persistance d'une douleur ou d'une gêne oculaire.

Dans tous les cas de plaies à l'œil alerter les secours

Coups, hématomes, contusions

Coups, hématomes

Consultation médicale pour les gros hématomes :

- Membres supérieurs et inférieurs
- Thorax
- Abdomen
- Cuir chevelu
- Dos
- Fesses

Contusion grave d'un membre supérieur avec suspicion de fracture

- Immobiliser le membre blessé à l'aide de l'écharpe triangulaire qui sera nouée sur l'épaule du côté opposé à la blessure.

Consultation médicale obligatoire en urgence pour :

- Douleurs osseuses importantes
- Déformation du membre
- Hématome important
- Impossibilité de bouger le membre

Faites contrôler la trousse de secours par votre médecin du travail.

Elle doit être facilement accessible et régulièrement vérifiée par le responsable ou le SST.

Remplacez ou complétez les éléments utilisés le plus rapidement possible.

Code du Travail

Article R4224-14 - Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.

Article R4224-15 - Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

Article R4224-16 - Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Ces mesures qui sont prises en liaison notamment avec les services de secours d'urgence extérieurs à l'entreprise sont adaptées à la nature des risques. Ces mesures sont consignées dans un document tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.